



---

---

# PANORAMA DE PRESSE

---

---

06/07/2017 11h19

RSI

# SOMMAIRE

---

## PRESSE NATIONALE

(6 articles)

---

mercredi 05 juillet  
2017 00:00

AEF - Suppression du RSI : "Une hausse des cotisations pour les indépendants ne serait pas acceptable" (Alain Griset, U2P)

Page 5



mercredi 5 juillet 2017  
17:29

RSI: les indépendants proposent un nouveau mode de calcul  
(363 mots)

Page 7

Paris, 5 juil 2017 (AFP) - Au lendemain de la confirmation par le gouvernement du projet d'adossment du régime social des i...



mercredi 5 juillet 2017  
17:29

RSI: un mode de calcul proposé (315 mots)

Page 8

Au lendemain de la confirmation par le gouvernement du projet d'adossment du régime social des indépendants (RSI) au régime général de la Sécur...



jeudi 6 juillet 2017

Les indépendants souhaitent un régime social sur mesure  
(583 mots)

Page 9

Le premier ministre l'a confirmé mardi devant les députés: le régime social des indépendants (RSI), qui compte 6,6 millions...



mercredi 5 juillet 2017  
19:52

RSI: les indépendants proposent un nouveau mode de calcul  
(310 mots)

Page 10

Paris, 5 juil 2017 - Au lendemain de la confirmation par le gouvernement du projet d'adossment du régime social des indépendants (RSI) au régime génée...



jeudi 6 juillet 2017  
07:31

Suppression du RSI: "Augmenter les cotisations serait une agression" (797 mots)

Page 11

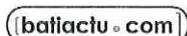
Alors que la fin du régime social des indépendants est programmée pour janvier 2018, les artisans et libéraux réclament une remise à plat total du sys...

---

## PRESSE PROFESSIONNELLE

(3 articles)

---



mercredi 5 juillet 2017  
15:08

Suppression du RSI : l'U2P n'acceptera pas une hausse des cotisations (549 mots)

Page 15

Patrick Liébus (Capeb) et Alain Griset (U2P) le 5 juillet 2017 © S.O. pour Batiactu . L'Union des entreprises de proximité (U2P) compte bien faire ente...



mercredi 5 juillet 2017  
22:32

[www.entreprise.news/](http://www.entreprise.news/) RSI: le patronat négocie le poids des chaînes (62 mots)

Comment rendre le RSI supportable au jour le jour? le patronat de l'artisanat, en l'espèce Patrick Liébus, président de la CAPEB (Artisanat du bâtiment), ...

Page 17



jeudi 6 juillet 2017  
10:42

[www.lemondedesartisans.fr](http://www.lemondedesartisans.fr) RSI : l'U2P plaide pour une transition en douceur (846 mots)

Alors que le gouvernement a promis d'adosser le Régime social des indépendants (RSI) au régime général, l'Union des entreprises de proximité met en garde ...

Page 18

---

---

# PRESSE NATIONALE

---

---

## AEF - Suppression du RSI : "Une hausse des cotisations pour les indépendants ne serait pas acceptable" (Alain Griset, U2P)



## AEF - Suppression du RSI : "Une hausse des cotisations pour les indépendants ne serait pas acceptable" (Alain Griset, U2P)

Par Bénédicte Foucher

Alain Griset, Président de l'U2P DRA lors que le Premier ministre, Édouard Philippe, a confirmé le 4 juillet dans son discours de politique générale la suppression du RSI (régime social des indépendants) et son adossement au régime général, et que les travaux démarrent à la direction de la sécurité sociale en ce sens, le président de l'U2P, Alain Griset, a fait entendre la position de son organisation sur ce dossier. Elle "soutient l'instauration à terme d'un régime spécifique adossé au régime général", à condition que cette opération soit neutre financièrement pour les indépendants, et qu'elle respecte le champ actuel d'intervention du RSI, notamment en matière d'action sociale. Elle demande par ailleurs que les administrateurs du futur régime ne soient plus élus mais désignés.

Si la gestion du RSI n'est pas exempte de critiques, reconnaît le président de l'U2P, Alain Griset, lors d'une conférence de presse le 4 juillet 2017, elle ne doit pas faire oublier que les récriminations des indépendants portent avant tout "sur le montant des cotisations, qui ne sont pas du ressort du RSI".

Son premier message concernant la suppression annoncée du régime social des indépendants est clair : son adossement au régime général ne doit pas se traduire par un alignement des cotisations : "Le montant des cotisations n'est pas négociable quels que soient les prétextes, les excuses, les arguments", martèle Alain Griset, interrogé sur les possibles conséquences de l'extension de la protection sociale des indépendants (en matière de congé maternité par exemple).

bénéficiaire du CICE

Par ailleurs, concernant les cotisations, les responsables de l'U2P demandent que l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants soit modifiée de sorte que seule la part des bénéfices correspondant à la rémunération des travailleurs indépendants soit soumise à cotisations, et non la part réinvestie dans l'entreprise. Arguant de la nécessité de faire baisser les charges sur les petites entreprises, ils demandent également à pouvoir bénéficier du CICE transformé en allègement de charges. "Nous avons noté le report de la mise en œuvre de cette réforme [du 1er janvier 2018 au 1er janvier 2019], mais proposons par exemple qu'elle se fasse en deux tranches, en commençant par les indépendants", précise Alain Griset, qui insiste également sur le besoin de simplification en termes de cotisation.

Plus globalement, l'U2P souhaite qu'au-delà de la logique du "droit à l'erreur" annoncé par le Président de la République - un projet de loi soit déposé en ce sens le 19 juillet 2017 -, et que les organismes de sécurité sociale, notamment les Urssaf, fassent "leur révolution" en passant du tryptique "réglementation, contrôle, sanction", à une logique basée sur "la simplification, l'écoute et le conseil". "En cas de difficulté pour un entrepreneur de payer, il doit être accompagné pour trouver une solution - nous prônons un paiement en trois fois pas exemple - et non pas pénalisé", poursuit le président de l'organisation patronale.

confier le recouvrement exclusivement aux Urssaf

Par ailleurs, pour l'U2P, la réforme devra respecter le champ actuel d'intervention du RSI "en volume et en objet", notamment en matière d'action sociale, ainsi que le maintien d'une gestion dédiée pour les indépendants, "qui tienne compte de leurs spécificités", sur les prestations sociales, la prévention ainsi que le fonds social - qui permet la prise en charge des cotisations dans certaines situations.

Elle propose également de confier la compétence exclusive du recouvrement aux Urssaf, "afin de mettre un terme aux dysfonctionnements historiques entre Urssaf et RSI dont pâtissent les ressortissants". Ce qui, selon elle, nécessiterait de donner plus de moyens humains et financiers aux Urssaf pour améliorer leur système d'information et mieux l'adapter aux indépendants. "Il ne faut pas répéter les erreurs du passé", alerte Alain Griset, qui paraît septique quant au calendrier. "Le passage au 1er janvier 2018 d'un mode à un autre me paraît périlleux ; il est crucial d'éviter un nouveau bug général. Il faudra sans doute passer par des phases d'expérimentation".

Quelle gouvernance pour la protection sociale des indépendants ?

L'U2P prédit que les actuelles caisses régionales du RSI seront "supprimées" et demande que des représentants des indépendants siègent dans les Cnam, les Carsat ou les Urssaf pour la partie qui devrait être dédiée aux indépendants. Elle souhaite également que les administrateurs du prochain régime de protection sociale des indépendants ne soient plus élus mais désignés, pour une période de quatre ans et non plus de six ans.

## RSI: les indépendants proposent un nouveau mode de calcul

Paris, 5 juil 2017 (AFP) - Au lendemain de la confirmation par le gouvernement du projet d'adossment du régime social des indépendants (RSI) au régime général de la Sécurité sociale, les travailleurs indépendants ont proposé mercredi un nouveau mode de calcul de leurs cotisations.

"L'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants devra être modifiée de sorte que seule la part des bénéfices correspondant à la rémunération des travailleurs indépendants soit soumise à cotisations (et non la part réinvestie dans l'entreprise)", explique dans un communiqué l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui représente 2,3 millions d'entreprises (commerçants, artisans, professionnels libéraux).

"Dans le bâtiment, on investit beaucoup. Quand vous retirez de votre bénéfice une partie de votre argent pour investir et qu'ensuite vous devez payer des cotisations dessus, c'est profondément injuste", a expliqué Patrick Liebus, premier vice-président de l'U2P et président du CAPEB (entreprises du bâtiment), lors d'une conférence de presse.

Le président de l'U2P, Alain Griset, a suggéré le calcul des cotisations à partir de "montants fixes par tranches de revenu et pas en rapport direct avec le bénéfice".

La veille, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre avait confirmé la suppression puis l'adossment à la Sécurité sociale de ce régime de protection sociale qui couvre la maladie, le décès, l'invalidité, la retraite... pour les non-salariés. Créé en 2006, il a été qualifié de "catastrophe industrielle" en 2012 par la Cour des Comptes à cause de nombreux dysfonctionnements (retards, erreurs de calculs...).

L'U2P soutient cette décision, insistant toutefois pour garder une "gestion dédiée" spécifique aux travailleurs indépendants au sein du régime général.

"Quand on est travailleur indépendant, on prend un certain nombre de risques et on doit être accompagné spécifiquement", a-t-il justifié.

clw/mch/mm ■



## RSI: un mode de calcul proposé

Au lendemain de la confirmation par le gouvernement du projet d'adossment du régime social des indépendants (RSI) au régime général de la Sécurité sociale, les travailleurs indépendants ont proposé m...

Au lendemain de la confirmation par le gouvernement du projet d'adossment du régime social des indépendants (RSI) au régime général de la Sécurité sociale, les travailleurs indépendants ont proposé mercredi un nouveau mode de calcul de leurs cotisations. "L'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants devra être modifiée de sorte que seule la part des bénéfices correspondant à la rémunération des travailleurs indépendants soit soumise à cotisations (et non la part réinvestie dans l'entreprise)", explique dans un communiqué l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui représente 2.3 millions d'entreprises (commerçants, artisans, professionnels libéraux). "Dans le bâtiment, on investit beaucoup. Quand vous retirez de votre bénéfice une partie de votre argent pour investir et qu'ensuite vous devez payer des cotisations dessus, c'est profondément injuste", a expliqué Patrick Liebus, premier vice-président de l'U2P et président du CAPEB (entreprises du bâtiment), lors d'une conférence de presse.

Le président de l'U2P, Alain Griset, a suggéré le calcul des cotisations à partir de "montants fixes par tranches de revenu et pas en rapport direct avec le bénéfice". La veille, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre avait confirmé la suppression puis l'adossment à la Sécurité sociale de ce régime de protection sociale qui couvre la maladie, le décès, l'invalidité, la retraite... pour les non-salariés. Créé en 2006, il a été qualifié de "catastrophe industrielle" en 2012 par la Cour des Comptes à cause de nombreux dysfonctionnements (retards, erreurs de calculs...). L'U2P soutient cette décision, insistant toutefois pour garder une "gestion dédiée" spécifique aux travailleurs indépendants au sein du régime général. "Quand on est travailleur indépendant, on prend un certain nombre de risques et on doit être accompagné spécifiquement", a-t-il justifié.



## Les indépendants souhaitent un régime social sur mesure

Le premier ministre a confirmé mardi la suppression du RSI, qui sera dès 2018 adossé au régime général. L'Union des entreprises de proximité (U2P) souhaite un nouveau mode de calcul des cotisations sociales et un meilleur accompagnement.

Le premier ministre l'a confirmé mardi devant les députés: le régime social des indépendants (RSI), qui compte 6,6 millions d'assurés en 2016, sera supprimé et adossé au régime général de la Sécurité sociale. L'Union des entreprises de proximité (U2P), qui représente les entreprises artisanales, commerciales et libérales, accueille cette nouvelle sans opposition mais espère que ce sera l'occasion d'une profonde réforme.

L'U2P demande d'abord de ne pas « réitérer l'erreur de la mise en place du RSI ». Mal préparée, la fusion en 2006 de régimes différents avait suscité de l'exaspération en raison de la complexité du dispositif. Le système informatique de l'Urssaf, chargé du recouvrement des cotisations sociales des indépendants, n'était pas compatible avec celui du RSI...L'organisation appelle donc à la mise en place d'« une période de transition et d'expérimentation », à partir de 2018, pour éviter notamment tout bug informatique.

L'« adossement » au régime général ne signifie pas fusion: Alain Griset,

président de l'U2P, insiste par ailleurs sur la nécessité de garder une gestion de la protection sociale spécifique aux travailleurs indépendants. L'U2P rejette la possibilité que les cotisations et prestations des indépendants soient alignées sur celles des salariés. Aujourd'hui leurs cotisations sont inférieures, car les travailleurs indépendants ne bénéficient pas de certaines prestations.

L'U2P espère plutôt un nouveau mode de calcul des cotisations. « Nous demandons que le montant de nos cotisations soit plus compatible avec notre activité », insiste Alain Griset. « La moitié des entreprises que nous représentons sont en nom propre. Elles paient des impôts sur la totalité de leurs bénéfices alors même qu'elles en réinvestissent une bonne partie et non sur leur revenu réel qui est donc plus faible. C'est anormal », insiste le président de l'U2P. L'organisation interprofessionnelle souhaiterait que le montant des cotisations ne soit plus calculé sur la base des bénéfices, mais plutôt sur celle des revenus réels.

De plus, l'U2P considère que le calcul des cotisations, qui s'effectue en fonction des revenus des années précédentes, n'est pas adapté à des petites entreprises qui peuvent connaître des périodes difficiles. Elle souhaiterait donc modifier ce système en instaurant, pour certains risques (maladie par exemple), un montant fixe de cotisation par tranches de revenu. Les entreprises de proximité reconnaissent enfin que les annonces du gouvernement en faveur d'une reconnaissance du « droit à l'erreur » vont dans le bon sens.

Cependant, elles espèrent que cela ira plus loin avec un changement de logique dans l'administration. Par exemple, plutôt que de recevoir des mises en demeure quand l'entreprise rencontre des difficultés, l'U2P souhaiterait que les entreprises puissent payer leurs cotisations en plusieurs fois. Pour Alain Griset, « l'administration doit passer de la logique réglementer-contrôler-sanctionner à la logique simplifier-conseiller-aider » . ■

par Maes Marie-Alix



## RSI: les indépendants proposent un nouveau mode de calcul

Paris, 5 juil 2017 - Au lendemain de la confirmation par le gouvernement du projet d'adossment du régime social des indépendants (RSI) au régime général de la Sécurité sociale, les travailleurs indépendants ont proposé mercredi un nouveau mode de calcul de leurs cotisations.

"L'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants devra être modifiée de sorte que seule la part des bénéfices correspondant à la rémunération des travailleurs indépendants soit soumise à cotisations (et non la part réinvestie dans l'entreprise)", explique dans un communiqué l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui représente 2,3 millions d'entreprises (commerçants, artisans, professionnels libéraux).

"Dans le bâtiment, on investit beaucoup. Quand vous retirez de votre bénéfice une partie de votre argent pour investir et qu'ensuite vous devez payer des cotisations dessus, c'est profondément injuste", a expliqué Patrick Liebus, premier vice-président de l'U2P et président du CAPEB (entreprises du bâtiment), lors d'une conférence de presse.

Le président de l'U2P, Alain Griset, a suggéré le calcul des cotisations à partir de " montants fixes par tranches de revenu et pas en rapport direct avec le bénéfice ".

La veille, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre avait confirmé la suppression puis l'adossment à la Sécurité sociale de ce régime de protection sociale qui couvre la maladie, le décès, l'invalidité, la retraite... pour les non-salariés. Créé en 2006, il a été qualifié de "catastrophe industrielle" en 2012 par la Cour des Comptes à cause de nombreux dysfonctionnements (retards, erreurs de calculs...).

L'U2P soutient cette décision, insistant toutefois pour garder une " gestion dédiée " spécifique aux travailleurs indépendants au sein du régime général.

"Quand on est travailleur indépendant, on prend un certain nombre de risques et on doit être accompagné spécifiquement", a-t-il justifié.



## Suppression du RSI: "Augmenter les cotisations serait une agression"

Alors que la fin du régime social des indépendants est programmée pour janvier 2018, les artisans et libéraux réclament une remise à plat total du système.

La suppression du régime social des indépendants, les artisans et professions libérales de l'U2P ne sont pas contre. Mais ils réclament certaines garanties et évolutions, qu'ils ont exprimées ce 5 juillet devant la presse.

LIRE AUSSI >> Suppression du RSI : "Un timing aussi serré est une folie!"

D'abord, l'adossement au régime général ne doit pas rimer pas avec un nouvel "accident industriel", digne de celui de 2008, quand les bugs informatiques liés à la création du RSI avaient mis maints chefs d'entreprise dans la panade, voire sur la paille. C'est pourquoi ils estiment que la date programmée du 1er janvier 2018 pour la bascule est prématurée. Ils recommandent une progressivité dans la mise en oeuvre, qui pourrait prendre la forme d'une expérimentation préalable dans une seule région.

LIRE AUSSI >> Ne pas payer ses cotisations au RSI, est-ce grave?

Pas question par ailleurs que l'opération se traduise par la suppression des aides financières dédiées aux entrepreneurs en difficulté, qui forment aujourd'hui le fonds d'action sanitaire et sociale.

Un montant fixe de cotisations par tranche de revenu

Le système doit ensuite, selon eux, être revu de fonds en comble, pour qu'il soit mieux accepté des affiliés, lesquels ont nourri contre lui une franche hostilité. "Une réforme qui viserait uniquement à améliorer la technique interne de gestion serait une grave erreur", considère Alain Griset, président de l'U2P.

LIRE AUSSI >> Calcul de cotisations RSI, mode d'emploi

Partant du principe qu'une cotisation est d'autant moins acceptée qu'elle est mal comprise, l'organisation patronale propose une modification complète du mode de calcul, avec, sur certains risques comme la maladie, des montants fixes par tranches de revenus. Revenus que le fisc pourrait transmettre directement au service de recouvrement, sans que l'entrepreneur n'ait à procéder à une déclaration. Ce système de somme fixe par tranche limiterait les rappels de cotisations, et apporterait de la lisibilité et de la prévisibilité. "Nous ne sommes pas opposés à un système d'auto-liquidation [ dispositif défendu par la CPME, ndr] mais cela ne nous semble pas relever d'un chantier prioritaire", affirme Alain Griset. Derrière cette frilosité, la crainte que les dirigeants déclarent un montant plus faible pour limiter le poids de leurs cotisations, et soient victime de l'effet boomerang au moment de la régularisation.

LIRE AUSSI >> Le RSI leur réclame plus 20 000 euros, ils ne comprennent pas



pression du RSI (ici une manifestation contre le régime à Paris, il y a deux ans).  
afp.com/Loic Venance.



---

# PRESSE PROFESSIONNELLE

---

## Suppression du RSI : l'U2P n'acceptera pas une hausse des cotisations

**Patrick Liébus (Capeb) et Alain Griset (U2P) le 5 juillet 2017 © S.O. pour Batiactu**

. L'Union des entreprises de proximité (U2P) compte bien faire entendre sa voix dans la mise en place de la réforme du régime social pour les indépendants. Alain Griset a rappelé ce qu'il attend de cette réforme et présenté les propositions de son organisation.

C'est officiel, la fin du RSI, tel qu'il existe aujourd'hui et sous ce nom, est proche. Dans son discours de politique générale, Edouard Philippe a confirmé sa suppression au 1er janvier 2018. Si personne ne semble vraiment opposé à cela, les administrateurs du RSI ( Lire notre article ) comme les dirigeants de l'U2P tiennent à émettre des mises en gardes et faire des propositions pour que cette grande réforme inévitable ne pénalise pas les indépendants.

Lors d'une conférence de presse, organisée ce 5 juillet 2017, l'Union des entreprises de Proximité (U2PP) a d'ailleurs annoncé qu'elle allait engager une concertation avec le gouvernement. Mais elle prévient : "cette évolution dans la gestion de la protection sociale des indépendants devra respecter le champ actuel d'intervention du RSI ", a déclaré Alain Griset, Président de l'U2P. Ce dernier a également insisté sur le fait qu'une " hausse des cotisations ne serait pas acceptable " parlant même de " ligne rouge " à ne pas franchir.

"Nous disons attention, il faut agir avec prudence et mettre les moyens nécessaires pour y arriver. Ne refaisons pas les mêmes erreurs", Alain Griset.

Et même si Patrick Liébus, président de la Capeb (organisation membre de l'U2P), rappelle que le nouveau président de la République a annoncé dans sa feuille de route que les cotisations n'augmenteraient pas, pour autant, "nous voulons être sûrs que le système de l'Urssaf puisse absorber celui du RSI et voulons nous assurer de ne pas revivre ce qui s'est passé en 2008 lors de la mise". "Il ne faut pas agir dans la précipitation", renchérit Alain Griset. Le temps est pourtant compté puisque que la date du 1er janvier 2018 est annoncée et qu'il reste donc peu de temps. A cela, Alain Griset répond : " Nous disons attention, il faut agir avec prudence et mettre les moyens nécessaires pour y arriver. Ne refaisons pas les mêmes erreurs ".

Selon lui, la grosse insatisfaction des indépendants aujourd'hui porte essentiellement sur le mode de calcul, et considère donc que la réforme du RSI ne se limite pas à réformer l'outil. "Ce n'est pas l'outil qui est important mais le mode de calcul" et la relation avec les indépendants qu'il faut donc préserver voire améliorer. Alain Griset prône pour une simplification des taux de calcul.

Sortir du triptyque infernal "réglementation, contrôle, sanction"

Mais au-delà de ces modes de calculs des cotisations, il est essentiel de main-

tenir le suivi des indépendants, qui ne peuvent pas toujours faire face à leurs obligations a rappelé Patrick Liébus, pour les accompagner lorsqu'ils sont en difficulté. L'U2P souhaite d'ailleurs que cette réforme donne la priorité à l'amélioration du service rendu aux administrés et à la sécurisation des relations entre le régime et les assurés.

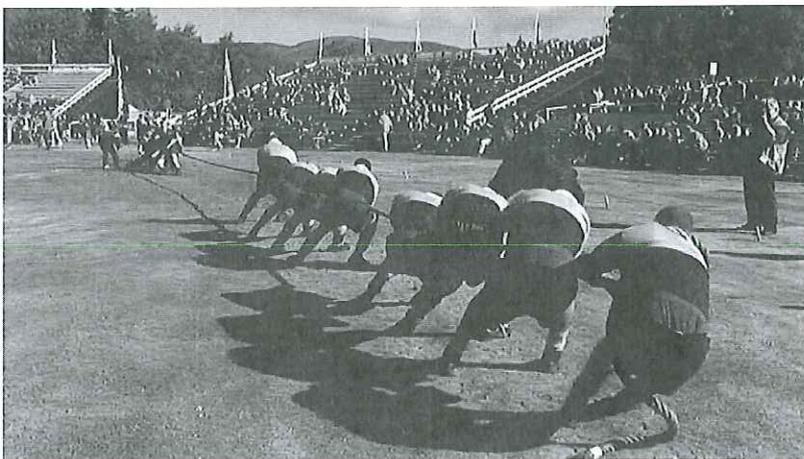
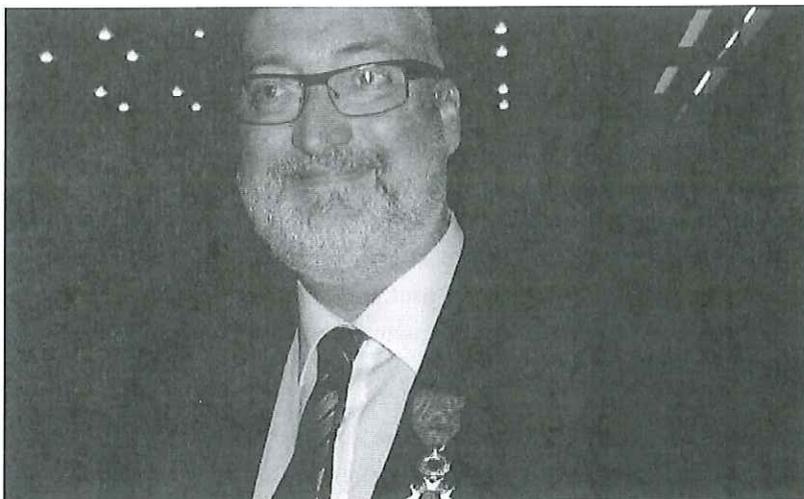


*par Stéphanie Odéon*



## www.entreprise.news/ RSI: le patronat négocie le poids des chaînes

Comment rendre le RSI supportable au jour le jour? le patronat de l'artisanat, en l'espèce Patrick Liébus, président de la CAPEB (Artisanat du bâtiment), et Alain Griset, président de la baroque U2P, ont des idées sur le sujet selon un bon principe: ne revendiquons pas la liberté, rendons plutôt la servitude supportable.



## www.lemondedesartisans.fr RSI : l'U2P plaide pour une transition en douceur

**Alors que le gouvernement a promis d'adosser le Régime social des indépendants (RSI) au régime général, l'Union des entreprises de proximité met en garde contre toute transformation hâtive du système de protection sociale des indépendants. Ne pas se tromper de cible Gare à la hausse des cotisations Le fond plutôt que la forme L'Etat doit "changer de logiciel"**

Au lendemain de l'annonce par Edouard Philippe de l'adossement du RSI au régime général de la Sécurité sociale dès 2018, l'Union des entreprises de proximité (U2P) a appelé le gouvernement à ne pas agir dans la précipitation.

Rappelant "la nécessité d'un régime dédié aux indépendants", le président de l'U2P, Alain Griset, plaide pour une transition en douceur. "Il ne fait pas répéter l'erreur faite à la création du RSI : le passage d'un monde à un autre nous paraît périlleux", alerte Alain Griset. L'organisation souhaite une mise en oeuvre "prudente" et "progressive" du nouveau régime, en le soumettant à une expérimentation.

Un point de vue partagé par Patrick Liébus, premier vice-président de l'U2P et président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du Bâtiment (Capeb), qui appelle de ses voeux "un régime stable, qui corresponde à ce que nous sommes". "Il faut un suivi des entreprises et un mode de calcul plus juste", prévient-il.

"Le mécontentement vis-à-vis du RSI provient du montant des cotisations. Or, c'est l'Etat qui fixe le montant", rappelle Alain Griset. "Ce n'est pas facile, même pour nous, de comprendre ce qu'on nous demande", admet-il par ailleurs.

L'U2P, qui va bientôt entamer des concertations avec le gouvernement, appelle à une simplification du mode de calcul et à une modification du montant de ces cotisations, qui pèsent lourd sur les indépendants. A ce jour, le montant des cotisations est basé sur les bénéfices, ce qui pénalise les indépendants qui réinvestissent une partie. L'U2P propose un calcul basé sur le revenu réel. L'organisation souhaite également que l'URSSAF soit le seul détenteur du recouvrement.

Et si suppression du RSI rimait avec hausse des cotisations, comme le craignent ses responsables? "Quel que soit le prétexte, il est inacceptable d'envisager une hausse des cotisations", prévient Alain Griset. "Pour nous, c'est la ligne rouge : ce serait une agression pour nos entreprises!"

Ne pas augmenter les cotisations relève d'une "évidence", poursuit Patrick Liébus, qui rappelle que ce point "figure dans la feuille de route du président de la République". Alors candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron avait en effet promis de ne pas remettre en cause le niveau des cotisations, et même de "réduire nettement les charges qui pèsent sur les indépendants".

"Le système informatique de l' URSSAF va-t-il absorber les données du RSI ?", interroge Patrick Liébus. "Nous ne voulons pas revivre les dysfonctionnements informatiques des premières heures du RSI", alerte-t-il, soulignant le grave impact de ces bugs : "ce sont des vies qui sont en jeu !" A ce titre, estime-t-il, il semble crucial de mener les vérifications et tests nécessaires avant de basculer vers le futur régime.

Néanmoins, l'U2P estime que se contenter de réformer l'outil est insuffisant. "Si on ne réglait que les difficultés de gestion interne, on se tromperait", avertit Alain Griset. "L'insatisfaction résiderait concernant la base de calcul et le montant payé", raisonne le président de l'U2P.

Outre la simplification du mode de calcul et l'allègement des cotisations, l'organisation plébiscite une "révolution" dans la relation entre l'Etat et les entrepreneurs. "Plus une entreprise est petite, moins ses erreurs sont acceptées", constate Alain Griset. "On ne peut pas continuer à nous gérer comme des grands groupes". "Au lieu de réglementer, il faut simplifier, au lieu de contrôler, il faut accompagner et au lieu de sanctionner, il faut aider", résume-t-il.

Les indépendants nécessitent un suivi spécifique et leur "droit à l'information" doit être respecté, pour leur éviter de se mettre en faute, défend Patrick Liébus. Cette dynamique implique une profonde refonte de la gouvernance. L'organisation propose ainsi que les administrateurs du nouveau régime de protection sociale ne soient plus élus, mais désignés. Ils seraient "indépendants" et "conscients des spécificités des artisans", commente le premier vice-président de l'U2P. Désignés pour 4 ans et non plus 6, ils s'aligneraient sur le rythme de la représentativité patronale.

Cette proposition intervient alors le bureau national du RSI a été partiellement renouvelé, suite au décès de Gérard Quévillon. Louis Grassi a été élu président national du RSI le 4 juillet. Le même jour, il a interpellé Emmanuel Macron "quant à la nécessité de maintenir un dispositif de protection sociale dédiée pour les travailleurs indépendants, dont la légitimité et la force s'appuiera sur une gouvernance élue, seule à pouvoir permettre une juste représentation".



<https://www.lemondedesartisans.fr/sites/lemondedesartisans.fr/files/styles/large/public/illustrations/articles/rsi-u2p-liebus-griset.jpg?itok=e906cW4i>

Paris, le 5 juillet. Patrick Liébus (g.) et Alain Griset (d.) appellent le gouverne-

ment à réformer le RSI de façon pragmatique, sans augmenter les cotisations des indépendants et en veillant à leurs spécificités..

*par Samira Hamiche*

